

LA PALMERAIE DE MARRAKECH : ORGANISATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE, CADRE DE VIE ET PAYSAGE (PAYSAGE ET SOCIÉTÉ)

_ **Guillaume Vanderveken**, Université de Montréal

La Palmeraie de Marrakech est depuis des générations intimement liée à la vie sociale et économique de la ville et ceci se reflète non seulement à Marrakech, mais aussi dans plusieurs autres villes du Maroc. L'agriculture vivrière, qui se dit des cultures dont les produits sont destinés à l'alimentation, mais surtout l'exploitation du palmier dattier est depuis longtemps intégré à l'agriculture marocaine, qui réussit à survivre grâce au système paysan, mais ingénieux, des khéttaras, système d'irrigation traditionnel. Aujourd'hui, les liens étroits entre les marrakéchis et la Palmeraie, surtout au niveau agricole sont pratiquement anéantis. Pourquoi en est-il ainsi aujourd'hui, et qu'elles sont les causes de cette résultante? Est-elle irréversible? Ce sont là les questions auxquelles tenteront de répondre ce texte. Disons tout d'abord que les causes qui ont entraîné ce phénomène de détachement sont nombreuses et très complexes; le découpage territorial, l'implantation touristique, les nouveaux modes de vie, le protectorat français et les nouvelles technologies font parties de ces causes. Ce faisant, c'est tout un mode de vie, une culture, qui sont quasiment disparues, laissant à l'errance une grande partie du peuple marocain. Ce texte tentera plus précisément de cerner la relation originale des habitants et sa Palmeraie, des causes de ce détachement paysan traditionnel, de l'organisation sociale et enfin du lotissement des terres. Où est passé la description que fait Mohammed El Faïz en parlant de la Palmeraie : « poumon qui rythmait du souffle de sa respiration l'espace de la cité, lequel restait encore, malgré les agressions du béton, un espace de *bahja*, cette « joie de vivre » tant célébrée par les chanteurs et les poètes. [...] un patrimoine végétal, l'ensemble d'une réserve écologique, est livré à l'urbanisation, tout un pan de la nature est en train de s'effondrer sous nos yeux [...] »

LES MARRAKÉCHIS ET LA PALMERAIE : ORGANISATION SOCIALE

Cette réserve écologique apparue de nulle part, créée par le travail humain acharné des paysans, soutenue par ce savoir-faire justement paysan qui créa ce réseau de khéttara, réseau vital à la survie de cette dernière. Ce sont donc directement ces paysans qui par leurs présences continues et leurs efforts soutenus qui ont formé « un réservoir dans lequel toute une population a puisé les symboles de son enracinement, mais aussi la mamelle nourricière de la ville et de son artisanat » comme disait encore une fois Mohammed El Faïz. Cet espace créé par les paysans, du coup approprié par ceux-ci devint, le lieu de promenade et de loisir des habitants, autant que leur source alimentaire vitale, cette joie de vivre nous est décrite jusqu'à nos jours comme étant la *bahja*. C'est donc au travers l'agriculture, grâce au faitage du palmier

dattier qui protège des rayons du soleil, donc de la dessiccation des sols, permettant la présence de sous culture, que le paysan s'associait à cet habitat, jadis réellement lieu d'agriculture paysanne. Les fibres du dattier servaient à faire des cordes, donc aussi de l'artisanat, les graines à nourrir les animaux, et enfin le fruit à nourrir l'homme. Le lien était donc très étroit entre l'homme, sa vie, sa culture, et le dattier, dans une société auparavant autarcique. Aujourd'hui l'accessibilité de la palmeraie est restreinte en premier lieu par la privatisation de celle-ci, mais aussi suite aux conséquences de l'urbanisation et du développement de l'agriculture commerciale.

À l'opposé de la paysannerie, se retrouve dans la palmeraie le quartier *Jnanat* et le *proche Ouidane*, qui sont tout deux des quartiers bourgeois de Marrakech. Ce sont dans ces zones que l'ont retrouve les plus riches et les plus anciennes familles de Marrakech, qui ont survécu grâce à l'instauration des terres habous. Avant 1958, les Jnanat (jardins) étaient irrigués à la manière traditionnelle, c'est-à-dire à l'aide de khéttara, car le pompage y était interdit. On peut donc supposer que les propriétaires se devaient d'engager une main d'œuvre locale considérable et traditionnelle pour pouvoir gérer cette eau, chose qui aujourd'hui a bien changé par l'arrivée des pompes et surtout le droit de les utiliser.

Enfin, les dignitaires de l'état ont toujours voulu eux aussi posséder quelques parties de la palmeraie, comme symbole de prestige et de leurs élévations sociales. Comme disait Pascon, « l'histoire de certaines parcelles fait-elle resurgir les souvenirs des voisins la succession des pouvoirs. »

DÉTACHEMENT PAYSAN TRADITIONNEL DE LA PALMERAIE : CAUSE DU DÉPÉRISSEMENT DE LA PALMERAIE ?

Nul doute que la cause première de la migration du paysan hors palmeraie, vers le Gueliz, les bidonvilles, ou encore la zone industrielle est directement lié au changement radical qui est survenu par l'arrivée de l'urbanisation de la palmeraie au travers le développement touristique et l'arrivée des vergers commerciaux. C'est suite au protectorat français (1912-1956) que la première phase d'urbanisation survient, non pas en palmeraie mais bel et bien dans la médina et le Gueliz. C'est suite à cette vague à saveur capitaliste que l'on voit arriver en 1973 la création d'un premier complexe hôtelier dans le quartier de Semlalia, première incursion à même la palmeraie, qui marquera un changement drastique économique. C'est par contre en 1985 que l'état marocain en mettant de l'avant de nombreux avantages fiscaux pour attirer les investissements étrangers au Maroc, donc aussi indirectement dans la palmeraie. On y voit l'apparition de nouveaux types d'architectures comme la villa et le complexe touristique, mais aussi de nouvelles activités à caractère récréatives comme les golfs, les centres d'équitations et autres. Le statut social vient donc de changer dans la palmeraie, en passant de l'agriculture et de ses cabanes traditionnelles en pierre sèche, aux complexes touristiques et ses hôtels 5 étoiles, laissant au dépourvu le petit agriculteur qui laisse ainsi place aux personnels de ces complexes. Ces espaces se veulent fermés et non accessibles aux locaux, ils sont donc axés sur l'intérieur en regardant la palmeraie, tout au contraire des petites exploitations d'autrefois. Comme on peut le lire dans *L'effet structurant du*

tourisme sur le territoire urbain : les cas de Marrakech et d'Agadir, « l'urbanisation croissante de cet ensemble (la palmeraie) et la déforestation successive à la transformation en vergers commerciaux de secteurs de la palmeraie », peut nous faire supposer, que ces phénomènes ont indirectement chassé ces paysans, en les privant de leurs ressources économique et vitale, ainsi que de leurs repères paysager, brisés par ces nouveaux complexes touristiques.

Par contre, d'autres facteurs, autres que le protectorat et l'exploitation touristique, ont aussi influencés les modes d'occupation socio-économique. Premièrement la palmeraie n'est plus la source unique de richesse de la ville. Deuxièmement la tradition d'entretien des séguias et kéttaras n'est plus coutume. Troisièmement, l'individualisation des modes de vie, au contraire du mode de vie tribal et surtout au droit de l'eau, grâce à l'arrivée des motopompes qui bouleversa les mœurs et les traditions. Troisièmement, les nouvelles cultures intensives, tel l'olivier, excluent le palmier, car en présence de ceux-ci, le palmier dépéri. De plus, les productions traditionnelles se voient aussi transformées par l'arrivée de nouveaux aliments dans le mode de nutrition des Marocains, comme la viande par exemple, qui fait de plus en plus parti du menu de tous les jours, et aussi du menu touristique.

DÉFINITION DU LOTISSEMENT MAROCAIN

Le système foncier marocain se dit pluraliste du fait qu'il découle d'un amalgame de la loi musulmane, d'un fond de coutumes préislamique (orf) et enfin du système foncier sous le protectorat. En général on retrouve trois différents statuts de divisions des terres, soit les melks, les terres collectives et les habous. Ajouté à tout ceci, le Maroc connaît aussi l'opposition entre la coutume du milieu rural et la *Chari'a*, opposition entre le domaine foncier colonial et le secteur indigène, comme nous le mentionne Négib Bourderbala.

La *Chari'a* est imposé par l'État musulman qui gère des territoires ruraux comme un espace de prélèvement plutôt qu'un espace de production. Ce sont donc les paysans qui se verront brimé de leurs droits sociaux, par cette loi officieuse.

Au tout début, avant l'Islam, la division des terres était essentiellement tribale. Comme nous dis Négib Bourderbala « Pendant toute cette période, l'abondance relative de terre mettait le régime foncier davantage sous la dépendance du milieu physique que sous celle des rapports sociaux : Jacques Berque traduit cela en parlant de « droit écologiques » (Berque J. 1958) ». Suite à l'Islam on voit apparaître le démembrement de la propriété foncière en propriété éminente (*raqaba*), qui appartenait à la communauté musulmane. Les conséquences principales de ces changements sont la prohibition du régime melk, dont nous parlerons plus tard, et du pouvoir quasi totalitaire du souverain sur la gestion de toutes les terres. Bourderbala nous explique le droit éminent « En effet, la *raqaba* était la légitimation du prélèvement de l'impôt, de la constitution d'un domaine d'État et donc de la concession sur ce domaine d'*iqta*, baux emphytéotiques permettant la constitution de domaines personnels que l'on a pu comparer aux « fief » de la féodalité européenne. »

L'auteur distingue du coup 3 régimes des terres de conquête :

1. Terre *melk* : établissement de colons arabes, achats des par arabes, héritages et conversion; ces terres étaient soumises à la *zakat* et à l'*achour* (dîme).
2. Terre de *kharaj* (terres collectives) : terres appartenant à des non-musulmans, c'est ce que le protectorat définira comme des terres collectives.
3. Terres d'État : terres sans maître, ou en déshérence, ou confisquées, se domaine servit d'instrument principal de la politique foncière de l'État.

Par après est survenu le protectorat français et le désir de trouver des formules juridiques qui permettraient d'installer une colonisation foncière, d'assurer la sécurité de la propriété coloniale et l'ordre établi à la campagne et enfin d'adopter un régime de propriété foncière permettant le développement de l'exploitation capitaliste. Le protectorat installe donc des modes pour contrôler la société rurale traditionnelle, en protégeant la propriété coloniale en fixant les collectivités dans des limites strictes pour empêcher l'exode rural paysan et couper court le paysan de toute expression politique.

Bourderbala nous explique la mise en place d'exploitation de type capitaliste :

« [...] A. Mesureur, juriste et officier d'occupation à l'aube du protectorat [...] allait introduire deux institutions favorables au développement de la production agricole capitaliste [...]

Les propriétés foncières européennes privées seraient désormais soumises au régime de propriété du Code civil français : absolu, individualiste, abstrait et universaliste, il s'opposait brutalement aux principaux caractères du système foncier marocain (diversité des statuts adaptés à des situations particulières, caractère communautaire, démembrements multiples, régime successoral consacrant la prééminence de la famille agnatique, etc....) En fait, la propriété établie selon le Code civil français n'est pas seulement hostile à la tradition marocaine mais à toute conception paysanne de la propriété foncière. Le paysan n'a pas faim de propriété foncière, il a faim de possession longue et paisible. En introduisant une propriété plus individuelle que familiale, soumise à l'égalité de tous les héritiers, qui devient une marchandise, le Code civil pulvérise la propriété paysanne et la détruit irrémédiablement (Cepede M, 1974, Viaup, 1962)

Les propriétés foncières européennes étaient les bénéficiaires quasi exclusives de « l'immatriculation », procédure nouvelle d'enregistrement de la propriété foncière. Cette procédure apportait à la fois la preuve juridique du droit de propriété, de sa contenance et de sa localisation exacte. [...] Ainsi le droit de propriété, moins dépendant du consensus du groupe et des témoignages des voisins, était-il à la fois mieux garanti et plus mobile. »

Par contre, les colons n'étaient pas les seuls propriétaires fonciers à bénéficier du protectorat :

[...] La propriété *melk* progressait aux dépens des possesseurs collectifs (*guich*, *habous*, *makhzen*) et, sur ce *melk*, la construction de la propriété commençait à restructurer l'espace.

L'administration coloniale et son cadastre entérinaient cet élargissement et cette consolidation des domaines latifundiaires.

[...] Fragilité du petit propriétaire indépendant qui, à peine sorti du statut communautaire, perdait ses moyens de production et se prolétarisait. Cette prolétarianisation produisait un nombre toujours croissant de paysans sans terre, dont seulement une partie trouvait à s'employer comme ouvriers ou métayers, les autres étant contraints à l'exode.

Aujourd'hui le système de dénomination des terres est encore très diversifié et Bouderbala nous définit les différents types :

Melk : Ce régime désigne la propriété immobilière régie par le droit musulman de rite malékite. Celle-ci est assimilée le plus souvent, par opposition à la propriété de l'État ou des tribus, à la propriété privée de droit romain (*usus, abusus, fructus*), celle qui est le plus souvent présentée comme inséparable de l'apparition et du développement du capitalisme.

Terres collectives : Ce régime désigne les territoires des tribus, transformés par la législation du protectorat (dahir du 27 avril 1919, toujours en vigueur) en propriétés inaliénables de collectivités ethniques, soumises à la tutelle de l'administration du Ministère de l'intérieur.

Terre guich : Ce sont des terres que l'État makhzenien avait concédées en jouissance à des tribus en contrepartie d'un service rendu, à caractère militaire. On les trouve, le plus souvent, en zone de protection autour des villes impériales : Meknès, Fès, Marrakech, Rabat.

Domaine privé de l'État : Le domaine privé de l'État bénéficie d'un statut qui lui permet de servir d'instrument majeur à sa politique agraire. Sont transférés dans ce statut tous les biens récupérés par l'État par expropriation, confiscation, séquestre... Ce sont les terres comprises dans le domaine privé qui ont été utilisées par l'État dans le passé, pour des concessions à des notables (*tenfida*) et, plus récemment, attribuées à des petits agriculteurs dans le cadre de la Réforme Agraire (dahir n° 1.72.2777 du 29 décembre 1972).

Habous : « Le habous est un acte juridique par lequel une personne, en vue d'être agréable à Dieu, se dépouille d'un ou plusieurs de ses biens, généralement immeubles, et les met hors du commerce, en les affectant à perpétuité à une œuvre pieuse, charitable ou sociale soit d'une manière absolue exclusive de toute restriction (habous public), soit en réservant la jouissance de ces biens à une ou plusieurs personnes déterminées (habous de famille); à l'extinction des bénéficiaires, le habous de famille devient habous public. » (Luccioni J, 1945)

Enfin l'État en interdisant le morcellement des exploitations suite à la succession brisent des pratiques traditionnelles bien enracinées. Car pour l'état, l'extension de la micropriété et la dispersion des parcelles sont considérées comme des obstacles majeurs à la mise en valeur.

IMPORTANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE PHOENICOLE

Les palmeraies du Maroc, en général, ont toujours eu une très grande importance au niveau économique grâce à la demande incessante de la datte pour la consommation locale ainsi que pour l'exportation. De plus, le palmier dattier fait tourner plusieurs secteurs économiques en fournissant les matériaux nécessaires à l'artisanat, à la construction ou encore à la production d'énergie, comme le chauffage à l'aide du bois de palmier. En fait, la palmeraie joue un rôle primordial économique en protégeant les oasis de la désertification et servant aussi de moteur au développement des cultures sous-jacentes comme mentionné dans les chapitres précédents. Le commerce de la datte est aussi un lien très important entre le nord et le sud du pays et contribue aussi à la créations de plusieurs emplois, mais surtout à la stabilisation des populations locales.

Par contre, aujourd'hui la régression de l'agriculture dans les palmeraies est due en général à 3 facteurs bien précis, soit :

1. La maladie du Bayoud qui a détruit presque les deux tiers du patrimoine phoenicole. (la palmeraie de Marrakech en étant épargnée par sa grande diversité)
2. Le problème d'ensablement des palmeraies.
3. Le désintérêt des populations et à leur reconversion vers des secteurs plus rémunérateurs, laissant le palmier à son propre sort sans soins particuliers à l'exception des irrigations, des pollinisations et de la récolte.

Les techniques de cultures du palmier dattier demeurent par contre très traditionnelles et culturelles, malgré les recherches effectuées par des groupes scientifiques qui triplerait le rendement moyen de production phoenicole en comparaison des autres pays nord-africains. Aussi le peuplement des palmiers est en général éparse et peu dense, et surtout mal disposé dans l'espace.

D'autres problèmes économiques existent, comme le fait que la production nationale n'arrive toujours pas à satisfaire les besoins intérieurs du pays, dû en grande partie à la faiblesse de la production, mais aussi de son irrégularité et de la très faible valeur commerciale. De ce fait aujourd'hui, comme nous l'avons déjà vu, une bonne partie de la production est consacrée à nourrir le bétail.

Pour ce qui est de la distribution du fruit des récoltes, il se fait toujours de façon traditionnelle aux travers des ksours des souks communaux. Auparavant, c'est-à-dire avant 1977, le commerce de la datte était assuré par le phoeniculteur lui-même. Aujourd'hui les temps ont changé et le Maroc s'est doté de sociétés de commercialisation de la datte, vers la fin des années 70. Ainsi faisant, l'on voulait répondre au souci d'une meilleure organisation du circuit économique, cette façon de vouloir encadrer et régulariser le commerce échoua pour différentes raisons que nous n'aborderons pas dans le cadre de cette recherche. En pratique, le marché de la datte est contrôlé en grande partie par les locaux qui achètent la production et la stockent jusqu'au Ramadan pour ensuite les répandre sur le marché urbain public.

LE DOUAR : PHÉNOMÈNE PÉRIURBAIN

Le douar semble être apparu vers les années 60 est sous la forme d'un habitat rural annexé à la ville de Marrakech. Ils apparaissent pour la première fois en palmeraie dans les années 70 par contre. Le Petit Robert définit le douar comme ceci : « Agglomération de tentes disposées en cercle que les Arabes nomades installent temporairement. » Aujourd'hui les douars contemporains sont plutôt constitués de maisons en pisé avec des cours intérieures et des enclos pour le bétail. Les douars semblaient au tout début répondre à la manière de la palmeraie, à une fonction nourricière et leur relation positive avec la ville ont constitué des traits majeurs de l'évolution urbaine durant la période précoloniale. Par contre ces temps ont bien changé, comme nous l'explique Mohammed El Faïz : « [...] le passage des douars d'une fonction agricole à une fonction beaucoup plus urbaine [...] Ce changement d'attitude s'explique par la mise en crise des rapports entre la ville et sa campagne. [...] L'urbanisme de l'après-indépendance, en dilapidant la réserve foncière de la ville et en détruisant ses vergers et ses jardins, a non seulement sapé l'économie de ces douars, mais aussi privé les générations présentes et à venir du droit au minimum vital de verdure et d'oxygène. » Ces phénomènes de développement urbain fonctionnaient très bien jusqu'à l'arrivée de l'urbanisation coloniale et post-coloniale. Ces petits ensembles permettaient de maintenir la palmeraie dans sa fonction nourricière originelle, et fournissaient un statut social adéquat au paysan. Aujourd'hui encore, les douars existent, mais ils sont devenus plutôt des bidonvilles. Voici encore une fois l'explication de Mohammed El Faïz : « Dès le départ, le phénomène des bidonvilles et des douars est perçu comme une maladie contagieuse, dont il s'agit de circonscrire les limites et d'observer l'évolution. À aucun moment on n'a vu dans ce phénomène une manifestation sociologique et humaine, produite par la marginalité urbaine et la destruction de l'agriculture traditionnelle. [...] Anciennement, on l'a vu, Marrakech ne rencontrait pas de problèmes avec ses douars. Les urbanistes marocains de l'époque précoloniale avaient délimité très tôt l'espace à l'intérieur duquel la ville devait croître et se développer. Au-delà des remparts s'étendait le domaine des vergers et des espaces de culture, maintenus verts et productifs grâce au labeur des habitants des douars. Les effets pervers de la relation entre la ville et les douars ont commencé à apparaître lorsque l'urbanisation a détruit les espaces nourriciers des villages ruraux, finissant par transformer la ceinture verte de Marrakech en ceinture de pauvreté. » Le retour du douar, sous forme clandestine, démontre bien le problème de transformation des structures de l'habitat traditionnel marocain, et est aussi un très bel exemple de la pauvreté à même la palmeraie en très fort contraste avec les nouvelles exploitations commerciales, agricoles et touristiques qui semblent être un autre monde du point de vue des bidonvilles de Marrakech.

RÉFLEXION FINALE

La situation actuelle socio-économique de la palmeraie de Marrakech est désormais tournée vers le tourisme intensif et l'agriculture commerciale. Le paysan qui autrefois faisait partie de la palmeraie et faisait le lien artisanal et nourricier entre celle-ci et Marrakech est pratiquement disparu de la carte. Plusieurs facteurs

rentrent en ligne de compte pour expliquer ce phénomène, comme nous l'avons déjà mentionné, mais les principaux sont l'urbanisme entamé sous le protectorat, l'arrivée de grands complexes touristiques (disneyfication de la palmeraie) et enfin du désintéressement de la population pour la culture phénicienne en général. Selon Mohammed El Faïz, 3 erreurs majeures qui sont à la base de tout ceci :

- 1- *Le lotissement tous azimuts, montrant souvent le mauvais exemple en matière de destruction des jardins historiques et de dilapidation du patrimoine écologique de toute une ville.*
- 2- *[...] l'élaboration du schéma directeur de 1982, où les promoteurs immobiliers ont réussi à orienter l'urbanisation en direction du nord et de l'ouest, autrement dit vers des sites à haute valeur écologique et agricole.*
- 3- *La troisième erreur fut l'urbanisation de la Palmeraie, protégée par un dahir remontant à 1929. Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de cette décision. Mais il n'est pas besoin d'être visionnaire pour imaginer les conséquences psychosociales de l'implantation d'îlots d'extrême richesse en face de douars d'extrême pauvreté!*

Le problème de la palmeraie réside aussi dans la complexité de la société marocaine. Comment l'homme peut-il arriver à vivre dans une société aussi complexe, avec au moins quatre types d'idéologie, de conventions, de valeurs, de morale, de système juridique, de technologie, de système cognitif, trois à quatre langues, trois systèmes divisionnaires de la monnaie, quatre calendriers d'usage quotidien ? se questionne Paul Pascon. Il est vrai que tout cela est extrêmement difficile à gérer dans une société qui se voulait communautaire et qui vit aujourd'hui d'individualité. Individualité de production agricole, de tourisme et autres.

BIBLIOGRAPHIE

BOUDERBALA, Négib (1999) Les systèmes de propriété foncière au Maghreb / Le cas du Maroc, Cahiers Options Méditerranéennes vol. 36

EL FAÏZ, Mohammed (2000) Les jardins de Marrakech, Actes Sud

EL FAÏZ, Mohammed (2002) Marrakech : Patrimoine en péril, Actes Sud

HADDOUCH, M. (1997) Situation actuelle et perspectives de développement du palmier dattier au Maroc, Service de la production agricole / Office régional de mise en valeur agricole n° 31

PASCON, Paul (1977) Le haouz de Marrakech, vol. I et II, Rabat

Sites internet

<http://www.ciheam.org>